

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	15X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Un danger imaginaire, 561. — Les six nouveaux évêques français, 561. — Coup d'œil sur le monde catholique, 562. — Dans le bon vieux temps, 563. — Tables tournantes 564. — Bibliothèque canadienne, 564. — Un travail historique, 564. — Londres, 565. — Histoire du Cap-Santé, 570. — Memento hebdomadaire, 576.

Un danger imaginaire

Nous n'apercevons, dans la Province de Québec, aucun indice de nature à faire craindre que le respect et la soumission dûs aux évêques ne deviennent excessifs. Bien au contraire.

D'ailleurs, tant que l'épiscopat canadien français sera, comme il a toujours été, en communion parfaite avec le Souverain Pontife, tant que ses actes publics lui mériteront des éloges tels que ceux qui lui sont décernés dans l'encyclique *Affari vos*, ces excès de respect et de soumission, — peu probables, — ne peuvent avoir de conséquences funestes. Tout le monde sait, en effet, que le respect et la soumission aux évêques en communion avec le Saint-Siège, ne sont en définitive que le respect et la soumission au Souverain Pontife lui-même.

Les six nouveaux évêques français

Mgr MAILLET, évêque nommé de Saint-Claude, est, depuis

1891, archidiacre de Beaune et vicaire général du diocèse de Dijon. Né en 1854, il est âgé de quarante-quatre ans.

Mgr MEUNIER, évêque nommé d'Evreux, est né en 1844. Il était vicaire général d'Avignon et archidiacre de Sainte-Anne et de Saint-Véran.

Mgr de BONFILS, évêque nommé du Mans, âgé de quarante-sept ans, est, depuis 1896, curé de Saint-Roch, à Paris.

Mgr LATIEULE, évêque nommé de Vannes, est, depuis douze ans, curé de Saint-Amand, à Rodez. Il est né en 1838.

Mgr de PÉLACOT, évêque nommé de Troyes, chevalier de la Légion d'honneur, est né en 1840; il était vicaire général du diocèse du Puy.

Enfin, Mgr DERANECOURT, évêque nommé de Soissons, est né en 1841; il était vicaire général du diocèse d'Arras.

Coup d'œil sur le monde catholique

ROME. — Le Pape a tenu, le 24, un consistoire public dans la salle royale du Vatican. Il a imposé solennellement le chapeau aux archevêques de Compostel, Lyon, Rennes et Rouen, créés cardinaux le 19 avril 1897.

Le Saint-Père a prononcé une courte allocution. Il a rappelé les démonstrations de piété et d'hommages reçues ces derniers mois. Puis Sa Sainteté a fait allusion à l'inviolabilité des droits du Saint-Siège et aux fâcheuses conditions faites à la Papauté à Rome.

Le Pape a ensuite tenu un consistoire secret. Il a confirmé l'élection du patriarche des Grecs melchistes, Mgr Giraigiry. Puis Léon XIII a prôné une centaine d'évêques résidentiels, titulaires ou vicaires apostoliques.

Durant la cérémonie, l'avocat consistorial, commandeur comte Capogrossi-Guarna, a plaidé, pour la troisième et dernière fois, la cause de béatification et de canonisation de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc. Ce plaidoyer fini, Monseigneur le promoteur de la Foi a demandé à Sa Sainteté que cette cause fût tout d'abord remise à la Sacrée Congrégation des Rites; le Saint-Père, y faisant droit, a daigné répondre: *Ad Sacram Nostram Congregationem Rituum, quæ videat ac referat.*

L'Ordre des Rédemptoristes vient de perdre un de ses

membres les plus distingués, le R. P. Douglas, recteur de la maison généralice et ancien consultant général. Il approchait de sa 80e année et de la 50e de vie religieuse.

C'est une grande figure qui disparaît de ce monde, mais une belle âme que Dieu appelle au repos bien mérité du ciel. Issu de cette noble maison de Douglas, qui compte parmi ses ancêtres sainte Marguerite, reine d'Ecosse, mais qui eut le malheur de se détacher de Rome lors des grandes luttes du XV. le siècle, le vénérable défunt fut élevé dans l'hérésie, au foyer de la famille d'abord et ensuite au sein de l'Université d'Oxford.

Une circonstance toute fortuite, au cours d'une visite à S. Pierre à Rome, fut l'occasion de sa conversion aussi inattendue que sincère et parfaite. Dès ce moment Douglas fut tout à Dieu, à l'Eglise romaine et à la famille religieuse où la vocation devait bientôt l'amener.

Tous les abbés et prieurs des monastères cisterciens réformés de Notre-Dame de la Trappe ont été convoqués à Rome, ainsi que les abbés et prieurs des autres branches de l'Ordre cistercien. Ainsi que nous l'avons annoncé dans le numéro du 12 mars, ils tiendront, sous la présidence de l'abbé général Dom Sébastien, un grand chapitre général pour étudier la grande question de leur union en un seul et même Ordre, sous le nom d'Ordre de Cîteaux. Ce chapitre général se tiendra du 21 au 28 avril.

BELGIQUE.— L'évêque de Gand a écrit, en décembre 1897, à M. l'abbé Daens, député, une lettre lui intimant la défense de solliciter le renouvellement de son mandat parlementaire aux élections qui doivent avoir lieu en Belgique le 22 mai prochain.

La semaine dernière, *Le Patriote* a annoncé que la décision de Rome a été communiquée à M. Daens. Son appel a été déclaré non recevable, attendu qu'il s'agissait dans l'occurrence d'une question de discipline diocésaine intérieure dans laquelle Rome n'intervient pas.

Dans le bon vieux temps

Il n'y a pas cinquante ans, on lisait encore à l'entrée d'une promenade publique de Strasbourg cette inscription qui n'étonnait personne : "L'Entrée des jardins des Contades est interdite aux bestiaux et aux Juifs."

Tables tournantes

Il nous paraît nécessaire, dit la *Semaine* d'Annecy, de rappeler quel est le jugement que porte la sainte Eglise sur les TABLES TOURNANTES, quel est le péché de ceux qui prennent part à ce qu'ils nomment une simple expérience.

“ Toute personne qui interroge une *table tournante*, ne fût-ce que par manière de récréation, alors même qu'elle protesterait dans son cœur, ou par ses paroles, qu'elle repousse toute intervention du démon, se rend coupable de faute mortelle. On doit aussi regarder comme coupables d'un péché grave les personnes qui prennent une part quelconque à cette expérience, ou qui y assistent comme simples spectateurs.”

Bibliothèque canadienne

Le dernier volume édité par M. P.-G. ROY, a pour titre : “ Le Dr Jacques Labrie,” par l'abbé AUGUSTE GOSSELIN. Opuscule intéressant à parcourir, riche en petits faits historiques, et qui a le mérite de faire revivre le nom d'un compatriote que la génération actuelle ne connaissait guère.

Un travail historique

Les lecteurs de la *Semaine religieuse de Québec* suivent avec grand intérêt la publication qui y est faite de l'histoire du Cap-Santé (Portneuf). Un ancien curé de cette paroisse, l'abbé F. Gatién, écrivit cette histoire jusqu'à la date de 1830; mais elle ne fut imprimée qu'en 1834, avec une préface de M. l'abbé Casgrain. Or, le curé actuel du Cap-Santé, M. l'abbé D. Gosselin, directeur de la *Semaine*, a reproduit d'abord ce travail historique en y ajoutant à mesure des notes très utiles, puis il continue cette histoire jusqu'à nos jours, avec le style naturel et précis qu'on lui connaît.

Ces monographies, dont il y a déjà quelques-unes en cette Province, rendront un jour les plus grands services aux historiens. Il n'y a qu'à souhaiter que leur nombre s'augmente de beaucoup (1).

(1) “ L'Oiseau-Mouche.”

Le droit d'aïnesse d'Esau

On a reproché à Jacob d'avoir acheté à Esau son droit d'aïnesse d'une manière peu honorable.

Deux observations sont ici nécessaires : " Nous ne sommes pas tenus de justifier Jacob en cette circonstance de sa vie, pas plus qu'en quelques autres, car il n'était pas impeccable. La Sainte Ecriture racontant tout avec impartialité, n'approuve pas les fautes des patriarches et des saints de l'Ancien Testament, par le seul fait qu'elle les rapporte. Les historiens sacrés sont des narrateurs et non pas des juges. Ils ne louent point directement les actes louables ; ils ne blâment pas davantage les actes blâmables ; ils se bornent à les exposer, sans les approuver ni les censurer. Généralement, dit S. Augustin, l'Ecriture n'approuve ni ne désapprouve ; elle nous laisse le soin de critiquer et de juger, en consultant la justice et la loi de Dieu. Dans le cas présent, la conduite de Jacob n'a pas la gravité qu'on veut lui attribuer. Il avait bien quelque raison de réclamer le droit d'aïnesse, puisque Esau était son frère jumeau, et, de plus, il importe de le remarquer, il ne le priva point de fait des biens terrestres de l'héritage paternel ; ce qui fut propre à Jacob, ce fut seulement la bénédiction spirituelle.

LONDRES

(Suite)

La grande ville. — En dehors de ces trois quartiers tout spéciaux, et du rayon des usines qui avoisine la Tamise à l'est et au midi, il reste encore la plus grande partie de l'immense ville avec ses rues vastes et monotones, avec ses maisons de briques, toutes semblables, noircies par la fumée de la houille. Ces maisons n'ont qu'un ou deux étages. Les cuisines et décharges sont au sous-sol, qui prend jour sur un fossé ou une douve séparée de la rue par une grille. Les fournisseurs n'ont de rapport qu'avec le sous-sol. Les appartements du rez-de-chaussée sont plus libres, c'est plus *confortable*. Ces maisons uniformes sont construites par des sociétés d'actionnaires sur des terrains loués pour cent ans par les grands propriétaires fonciers. Chaque maison est habitée par une famille dont le chef va pendant le jour dans quelque bureau de la Cité.

La vie anglaise. — Je fus pendant plusieurs mois l'hôte d'une de ces familles. J'appréciai favorablement les mœurs anglaises. J'y trouvai de la dignité, de la simplicité et une grande régularité de vie. Ce peuple est vraiment sérieux, pratique et sage. C'est dommage qu'avec tout son or il ne puisse pas acheter de l'habitant des rives de la Seine et de la Loire un peu de son esprit, de son goût et de sa joyeuse humeur.

Le régime de la table est le même chez tous en Angleterre. Il a sa raison d'être dans le climat. Les anglais prennent le thé le matin et le soir. Ils mangent à midi de la viande rôtie, surtout du bœuf, des légumes bouillis relevés par des assaisonnements qui brûlent la bouche et des gâteaux qui portent toujours le nom de *pudding*, bien qu'ils soient extrêmement variés. La bière est leur boisson habituelle. Ceux qui le peuvent relèvent le repas par les vins toniques d'Espagne, surtout le *xérès* et le *porto*.

Le costume aussi est le même pour tous, sauf la fraîcheur.

Les anglais ne connaissent pas la blouse. L'ouvrier porte la redingote et le chapeau, qu'il achète souvent chez le revendeur juif. Les femmes ne connaissent pas le bonnet blanc. La cuisinière porte le chapeau comme sa dame.

Le Dimanche. — Il faut voir le dimanche à Londres. Son observation emprunte quelque chose de la raideur britannique. C'est une nation entière qui suspend brusquement son activité fiévreuse et qui prend un repos vraiment rénovateur dans un arrêt complet des affaires, une diversion totale de l'esprit et corame un rajeunissement du cœur dans l'esprit et la vie de famille.

Rien ne peut vous donner une idée de la grande impression que laisse le dimanche à Londres. Le contraste avec l'activité de la semaine dépasse tout ce que notre imagination peut concevoir. Il n'y a plus une âme dans les rues de la Cité qui la veille débordaient de monde. Pas une cheminée d'usine ne lance sa fumée vers le ciel. Le soleil voilé toute la semaine sourit au jour de prière. Pas un magasin n'est ouvert. Il n'y a de mouvement qu'autour des églises, où chacun se rend, son livre de prière sous le bras. Les chemins de fer, les postes, tout se repose. C'est vraiment un culte national rendu au Créateur.

Oh! que ce repos est bon! Une journée d'air pur, de silence de prière, de chants pieux; une détente nécessaire pour les mus-

cles, le cerveau ; et pour le cœur une vie nouvelle puisée dans les sentiments de la religion et de la famille, semblable à la vie que retrouve le sang quand nous aspirons la brise embaumée du printemps. Ah ! ce serait bien aimer la France que d'y rétablir cette coutume dans toute sa plénitude ! Ce serait bien aimer nos ouvriers que de leur rendre ce jour de repos, de prière et de vie en famille !

La religion.— Londres est donc une ville religieuse ? Oui, à n'en pas douter. Elle compte plus de mille églises où le culte rendu à Dieu manque malheureusement d'unité. Plus de 200 communautés ou sectes protestantes y sont représentées. — Mais où est donc à Londres le catholicisme ? Il y fait d'étonnants progrès. La liberté religieuse ne date en Angleterre que de 1829. Jusqu'alors on tolérait à Londres deux églises catholiques. Il y en a maintenant 90 et la plupart ont été construites dans ces 20 dernières années. Le mouvement des conversions est continu et rapide. La dernière liste des convertis publiée en 1884 citait 7 membres du conseil privé de la Reine, 33 membres de la Chambre des pairs, 82 membres de la Chambre des communes, 1051 appartenant à la noblesse, 145 à l'armée, parmi lesquels un feld-maréchal et 6 généraux, 29 officiers de la flotte dont 7 amiraux, 48 médecins, 72 magistrats, 337 prêtres anglicans.

Ce qui est peut-être plus remarquable encore, c'est le chemin qu'a fait vers le catholicisme en Angleterre la partie de la population restée protestante.

Tous étaient, il y a cinquante ans encore, de purs calvinistes, aujourd'hui plus de la moitié des pasteurs, 12,000 sur 20,000 ont repris, avec leurs fidèles, une partie des rites catholiques, certains même la messe et la confession. On comprend qu'arrivés là beaucoup ne restent pas en chemin et passent peu à peu à l'Eglise romaine.

Félicitons notre Mère la sainte Eglise qui reconquiert ainsi une de ses plus belles provinces, une nation qui ne lui fut jamais aussi chère sans doute qu'une autre appelée sa fille aînée, mais qui mérita cependant à une certaine époque d'être surannée l'île des Saints.

L'Angleterre est hospitalière pour les religieux. Londres compte 20 communautés d'hommes et 60 communautés de femmes, qui se livrent à l'enseignement et aux œuvres de tout

genre. Il n'est pas un anglais qui n'ait trouvé notre pays arriéré et ridicule quand il a proscrit les religieux en 1883. Espérons que la France se relèvera bientôt de cette humiliation et qu'elle retrouvera le sens de la vraie liberté.

L'art. — Pour l'art, Londres comparée à Paris est comme un désert à côté d'une terre fertile. Il y a deux grandes causes de la pauvreté de Londres en monuments et en œuvres d'art. La première est le grand incendie de 1666, qui n'a peut-être pas eu d'égal dans le monde entier. Il détruisit, pendant les huit jours qu'il dura, 30,000 maisons, 89 églises et un grand nombre d'édifices civils. La Tour de Londres et l'abbaye de Westminster lui ont à peu près seules survécu.

Une seconde cause de la pauvreté de Londres en fait d'art et de monuments est évidemment la Réforme protestante. Elle a tari l'inspiration religieuse. Elle a supprimé les statues et les tableaux. Elle a détruit un grand nombre de monuments et n'a su en élever aucun qui fût vraiment artistique. Il n'y a pas un temple protestant qui ait quelque renommée.

Saint-Paul. — Les anglais vantent bien leur cathédrale de Saint-Paul, mais comme elle laisse regretter l'ancienne cathédrale du XIII^e siècle qui a été détruite par l'incendie !

Les anglais sont fiers de l'élévation de sa coupole dont on atteint le sommet par un escalier de 616 marches. Donnons-leur acte qu'elle s'élève à 130 mètres, 15 mètres environ de moins que les flèches de Strasbourg, de Cologne et d'Anvers.

L'intérieur de Saint-Paul est froid et austère, comme celui de tous les temples calvinistes. Il renferme quelques tombes illustres et au premier rang celles de Nelson et de Wellington, les vainqueurs de Trafalgar et de Waterloo. Ce double souvenir hante les cerveaux des anglais au point de les rendre agaçants. Ils n'ont pas le triomphe modeste. On ne voit à Londres que statues, monuments, rues, ponts et places de Nelson et de Wellington, de Trafalgar et de Waterloo.

Waterloo surtout est un nom sacré pour eux. Il n'est pas un anglais aisé qui n'ait fait le pèlerinage de ce champ de bataille, où ils ont élevé un lion qui fait plutôt songer cependant au vaincu qu'au vainqueur. Et quand on les rencontre là, il faut voir s'ils se redressent et se rengorgent.

Vraiment, MM. les Anglais, si vous êtes si fiers de cette victoire, c'est qu'apparemment vous avez vaincu ce jour-là un

peuple habitué à vaincre et dont la vaillance vous est connue.

La Tour de Londres. — Il faut revoir le vieux donjon normand que nous avons salué en entrant à Londres.

Ces tours féodales ont un grand aspect. Elles redisent la vie d'un autre âge et je me prends à regretter qu'on les ait trop détruites en France.

Je regrette qu'à côté du Louvre d'Henri IV et de Louis XIII on n'ait pas laissé subsister le vieux château de Philippe Auguste.

Guillaume le Conquérant avait autant de génie que de vaillance. Notre vieille cité normande, Caen, est encore fière du château royal qu'il y éleva et des abbayes grandioses qu'il y fonda avec la sympathique reine Mathilde dont les broderies délicates nous redisent à Bayeux tout le long poème des exploits du conquérant.

Guillaume renouvela et enrichit ses trois capitales britanniques, Londres, York et Winchester.

La Tour de Londres est une forteresse féodale avec fossés, tourelles et ponts-levis. Abordons-la. Les gardes de la porte ont encore le vieux costume du temps de Henri VIII. C'est une heureuse idée. L'écu qui surmonte la herse porte la devise des rois d'Angleterre "hony soit qui mal y pense." La devise est française, c'est que la langue française fut pendant quatre siècles, du 11e au 15e, la langue officielle de l'Angleterre.

Dans l'intérieur on visite la Tour blanche et la Tour des bijoux. Celle-ci contient le trésor royal : des diamants, des sceptres, des couronnes. La réforme protestante a malheureusement détruit, comme notre révolution et plus encore, toute l'ancienne orfèvrerie religieuse du moyen âge. — La Tour blanche contient les anciens appartements des rois normands et leur élégante chapelle. Cette tour a souvent servi de prison d'Etat. Là ont souffert les saintes victimes de la persécution religieuse, le cardinal Fischer et le chancelier Thomas Morus.

Là aussi a gémi longtemps, victime de sa foi catholique et de la jalousie d'une reine infâme, la sympathique Marie Stuart. Des français ne peuvent rencontrer sans émotion le souvenir de cette infortunée princesse, qui a tant aimé la France devenue pour un instant sa patrie, et qui semblait pressentir tous ses malheurs quand elle s'éloignait avec tant de larmes de notre plage française (1).

(A suivre)

(1) Le Règne du S.-C. de Jésus.

HISTOIRE
DE
CAP-SANTÉ
(Suite)



M. l'abbé F.-O. Thibaudon
*Diacre et sous-secrétaire de l'archevêché, décédé le 28 juin 1874,
à l'âge de vingt-deux ans.*

Lettre de l'Archevêque de Québec au curé

Québec, 1 août 1878.

Rvd M. Fortin Ptre, Curé du Cap-Santé.

Monsieur le curé,

Avant d'en finir avec la plainte en question, je donne aux plaignants jusqu'au 22 du courant pour faire leurs preuves, et je les invite à se rétracter s'ils ne se sentent pas capables de les donner. Il vaut mieux les mettre complètement dans leur tort que de paraître vouloir brusquer l'affaire.

Et Dominus sit tecum.

† E. A. Archevêque de Québec

En conséquence de la présente lettre, les conseillers, à l'exception de Elie Delisle, signèrent, le 4 août, un volumineux mémoire de 30 pages. Ce mémoire a deux grands mérites, le premier d'être complètement en dehors de la question, l'autre de faire une affreuse peinture de l'état de la paroisse : l'agitation des esprits, le trouble des consciences, les querelles excitées par la lecture des lettres épiscopales en question, le tout *of course*, par la faute du curé, fait remarquer M. Fortin.

Réponses justificatoires du curé

N° 1

Monseigneur,

En vous renvoyant le volumineux mémoire des conseillers, je vous ferai observer que Elie Delisle qui a signé la plainte n'a pas signé le mémoire, que Damase Pagé, après avoir déclaré devant témoins (déclaration que vous avez en mains) qu'il n'avait pas eu l'idée de porter plainte contre son curé, a cependant signé le mémoire, que S. Delisle, S. Trésorier, qui a signé le mémoire sans avoir signé la plainte, est complètement étranger à l'affaire.

Je n'ai rien à répondre sur les procédés du conseil, puisque rien dans la plainte ne m'incrimine là-dessus. Le premier reproche (dit le mémoire) fait à Mr le curé, était d'avoir lu en chaire sans nécessité et évidemment dans un mauvais but, une réponse de V. G. à une lettre que Mr le curé disait lui-même avoir écrite.

En réponse, je nie aux conseillers comme à tout autre paroissien, le droit de juger de la nécessité ou de la non-nécessité pour le curé, de lire en chaire un document doctrinal de l'archevêque. Je nie également à tous le droit de juger du motif ou du but qui me dirige en chaire. Les conseillers affirment dans leur factum que j'ai écrit à V. G. dans ce sens-ci : Si les conseillers de cette paroisse, dans le but de favoriser un parti politique, ont entré sur la liste électorale certaines personnes et refusé d'en entrer d'autres, ont-ils commis un péché grave et se sont-ils rendus coupables de parjure. "Ils ajoutent : La lecture de cette lettre (de cette réponse) de V. G. a laissé la paroisse sous l'impression que nous sommes condamnés par V. G. comme ayant manqué à notre devoir et enfreint notre serment d'office."

Vous savez très-bien, Mgr, que je ne vous ai jamais écrit dans le sens ci-dessus. Je n'ai jamais dit non plus avoir écrit. Votre Grandeur sait parfaitement qu'elle ne m'a jamais adressé

une réponse comportant une condamnation contre les conseillers de cette paroisse. Je vous le demande maintenant, comment aurais-je pu lire en chaire, une condamnation qui n'existe nulle part, sinon dans l'imagination malade des conseillers et dans la malice de ceux qui les dirigent, à moins de supposer que j'ai forgé cette condamnation, ce qu'il leur reste à prouver.

J'ai l'honneur etc.

M. FORTIN, Ptre

Cap-Santé 12 avril 1878

P. S. Quant au second et nouveau grief, mes paroles du jour de l'Ascension, le rapport en est si ridicule que je me dispense de le relever pour aujourd'hui.

M. F.

N° 2

Monseigneur,

Pour votre satisfaction personnelle, mais sans rapport aucun ni au factum, ni au mémoire des conseillers auxquels j'ai amplement répondu, je vous dirai que la lettre qui fait le sujet du présent débat, est celle que V. G. écrivit à Mr Déziel le 4 avril dernier, en réponse à une consultation sur les devoirs des conseillers municipaux en temps d'élection.

Mes accusateurs se trompent grossièrement et voici comment : au lieu de prendre votre réponse pour une décision doctrinale, sûre et pratique qui doit guider les conseillers *en général*, ils s'entêtent à la regarder comme une condamnation à eux adressée, condamnation que j'aurais provoquée en vous écrivant dans le sens exprimé dans leur factum et produit dans ma défense N° 1. Dans une entrevue, je me suis efforcé de faire comprendre aux conseillers que cette réponse avait un sens direct et non condamnatif. Impossible de leur faire entendre raison ; ils m'accablaient de reproches, d'invectives et de menaces. De leur côté, les habileurs d'élections, exploitant ces mauvaises dispositions, les ont conduits aux excès que vous connaissez.

J'ai lu votre susdite réponse sans commentaire, sans application aucune aux conseillers *de cette paroisse*, parce que la doctrine que vous y exposez (vous parait et me parait) très certaine. (Voir la lettre du 25 avril). Je l'ai lue pour les mêmes motifs et dans les mêmes circonstances qui ont engagé Mr Déziel à vous la demander et vous, Mgr, à la lui adresser. Je l'ai lue dans la même intention que Mgr Déziel et mon voisin de Portneuf. Je

J'ai lue parce que les conciles me font une obligation d'instruire mes paroissiens sur le parjure, les conseillers comme les autres. Mgr Déziel appréhende un grand mal dans sa paroisse. Sur sa demande, vous émettez des principes généraux mais incontestables pour le prévenir. Qui pourrait me blâmer d'avoir publié ces mêmes principes dans une circonstance analogue ? J'ajoute qu'il m'était impossible d'avertir privément, vu qu'il m'est défendu de parler d'élections, ni de ce qui s'y rapporte, en dehors de la chaire. Vous seriez surpris d'apprendre que Leclerc est venu approuver cette lecture et me demander des explications sur cette lettre qu'il n'a pu comprendre à une simple lecture mais qui lui paraissait très utile pour le guider dans ses devoirs de conseiller.

Au jour de l'Ascension, j'avertis mes paroissiens que je maintiendrais les décisions exprimées dans la circulaire N^o 75, touchant les contrats frauduleux et le parjure, qu'en conséquence, s'il se trouvait quelqu'un en contravention avec cette lettre, je ne pourrais l'absoudre ; je leur conseillai en même temps de profiter de la visite pour régler leurs affaires de conscience.

Si ces paroles ont créé l'excitation mentionnée au mémoire, cela prouve, Mgr, les malheureuses dispositions des gens et leur diabolique manie de se formaliser de tout ce qu'ils entendent en chaire.

J'ai l'honneur d'être,

M. FORTIN, Ptre.

18 août 1898.

Lettre pastorale aux fidèles du Cap-Santé

E.-A. TASCHEREAU, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

*Aux fidèles de la paroisse de la Sainte-Famille du Cap-Santé
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

N. S. J.-C., en donnant aux apôtres leur mission, leur enjoint d'enseigner aux hommes à observer tout ce que lui-même leur a fait connaître des commandements de Dieu..... *docete omnes gentes servare omnia quaecumque mandavi vobis.....* et en même temps il met une sanction divine à leur parole : Quiconque aura cru à vos paroles sera sauvé, mais quiconque aura refusé de croire, sera condamné..... *qui crediderit salvus erit, qui vero non crediderit condemna-*

bitur. Dans une autre circonstance, le divin Sauveur avait dit à ses apôtres : Celui qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise moi-même. *qui vos audit, me audit ; et qui vos spernit me spernit.*

Ces paroles, N. T. C. F., n'étaient pas adressées seulement aux apôtres vivants et à la génération qui devait entendre leur enseignement ; mais elles doivent avoir leur accomplissement jusqu'à la consommation des siècles, parce que toujours il y aura des âmes à sauver et à instruire des vérités de la religion. Si d'un côté, il y a obligation pour les pasteurs d'instruire les âmes confiées à leur sollicitude, de l'autre, il y a obligation pour les fidèles d'écouter avec respect et attention l'enseignement qui leur est donné.

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., nous n'avons pas d'autre intention que de vous rappeler brièvement des principes qui serviront à vous faire mieux comprendre la décision que nous avons à vous communiquer dans la présente.

Au mois d'avril dernier, quelques membres de votre Conseil municipal se sont plaints à nous de ce que votre pasteur avait lu en chaire une lettre dans laquelle nous exposions les devoirs des conseillers municipaux, et en général de tous les officiers publics par rapport aux élections. Cette lettre avait été primitivement adressée à un autre curé de ce diocèse, qui nous avait consulté sur cette matière. Comme l'enseignement que nous y exposions était purement doctrinal et, par conséquent, pouvait avoir son opportunité partout, votre pasteur a cru qu'il serait utile d'en donner connaissance à sa paroisse.

Quelques personnes ont cru voir dans cet acte une intention d'accuser les conseillers municipaux d'avoir manqué à leur devoir ; mais monsieur le curé de cette paroisse proteste contre cette imputation et nous a déclaré formellement que son unique intention était d'instruire ses paroissiens, en leur communiquant un document important émané de l'autorité diocésaine.

Il faut dire la même chose des remarques qu'il a faites, le jour de l'Ascension, concernant l'absolution du parjure, qui, comme vous le savez, est un cas réservé dans cette province.

En déclarant qu'il n'avait pas le pouvoir d'absoudre ceux qui se seraient rendus coupables de ce péché, il n'a fait qu'énoncer une vérité incontestable, qui regarde tous les fidèles de la paroisse, sans distinction aucune. Et si quelques personnes mal

intentionnées, ou entraînées par des préjugés politiques ou autres, ont cru voir en cela une dénonciation spéciale contre les membres du conseil municipal, nous condamnons absolument ces fausses imputations. Notre circulaire du 29 mars 1878, fait un devoir au clergé du diocèse de mettre les fidèles en garde contre les divers dangers auxquels leur salut peut être exposé, à propos d'élections; chaque fidèle doit donc avant tout examiner sérieusement sa conscience: si elle lui fait quelque reproche, il doit prendre les moyens de se réconcilier avec Dieu; si tout bien considéré et pesé, il croit n'avoir manqué en rien à ses devoirs, il doit remercier Dieu et lui demander humblement de persévérer dans son service et son saint amour. Tous doivent se rappeler qu'il est contraire à la justice et à la charité d'imputer au prochain, et surtout à son pasteur, des motifs dont rien ne démontre l'existence.

Bientôt, N. T. C. F., comme nous vous l'avons dit à la fin de notre visite pastorale, vous serez appelés de nouveau à exercer vos droits de citoyens, dans une nouvelle élection.

Nous espérons que chacun y remplira si bien son devoir et évitera avec tant de soin toute faute, que sa conscience n'aura ensuite rien à lui reprocher. Conduisez-vous comme si vous deviez, aussitôt après l'élection, comparaître devant le tribunal du Juge suprême des vivants et des morts, qui voit avec une science infailible ce qui se passe au fond des cœurs et qui rendra à chacun selon ses œuvres.

Que la bénédiction de Dieu descende sur toute votre paroisse et que la charité et la justice de Notre Seigneur remplissent vos cœurs. Amen.

Sera la présente lettre lue au prône de la paroisse de la Ste-Famille du Cap Santé, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre assistant-secrétaire, le quinze août mil huit cent soixante-dix-huit.

† E. A. Arch. de Québec

Par Monseigneur

C. A. Marois Ptre, Sous-Secrétaire.

Ce document véritablement apostolique, fut lu au prône de la messe paroissiale du Cap-Santé, le 18 août 1878, par M. l'abbé J. Martel, curé des Grondines.

Par un sentiment de délicatesse facile à comprendre, M Fortin, partie dans la cause, l'avait prié de le suppléer dans cette circonstance, et d'échanger de cure pendant vingt-quatre heures.

M. Martel donna donc aux fidèles du Cap-Santé communication du mandement de l'Archevêque de Québec, fit suivre cette lecture de commentaires que tout le monde, paraît-il, ne goûta pas dans la même mesure, — ce qui est facile à concevoir.

L'acte épiscopal produisit immédiatement son effet. Les esprits redescendirent à la température ordinaire ; cette tempête s'apaisa sans laisser de traces sensibles de son passage, et les beaux jours de calme reprirent leur cours un instant interrompu.

La visite pastorale eut lieu la même année, à la date du 7 juillet. L'archevêque de Québec confirma 90 personnes, et alloua les comptes pour 1874-75-76 et 77. Pour mettre fin à certaines difficultés, il régla, dans la même visite, que les glas ne seraient désormais sonnés que trois fois avant les services, savoir : au moment du décès, après l'Angelus de la veille du service jusqu'après l'Angelus du jour du service. Enfin, il décréta que l'usage d'offrir le pain bénit, aboli ailleurs, était également aboli au Cap-Santé.

Encore un usage dont on n'est guère porté à regretter la disparition, malgré sa haute signification ! Destiné dans la pensée de l'Eglise à rappeler les agapes des premiers chrétiens et la charité qui doit exister entre tous les fidèles, il a malheureusement été plus souvent une pomme de discorde qu'un trait d'union.

On n'a qu'à consulter nos annales judiciaires, depuis les commencements de la colonie jusqu'à nos jours, pour constater que bien peu de paroisses n'ont pas leur dossier à propos de pain bénit.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Ste-Famille I. O., le 2 ; à Crambourne, le 3 ; à N.-D. du Portage, le 4 ; à St-Ambroise, le 5 ; aux Ursulines le 7.

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Fortin.